

ORDRE DU JOUR

215^e RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

Le 20 juin 2022 | De 9 h 30 à 10 h (HE)

Réunion hybride

En personne : Fairmont Tremblant, Mont-Tremblant (Québec) | En mode virtuel : Les renseignements pour se connecter à Zoom seront bientôt communiqués

Documents de référence : [Manuel des politiques du conseil](#) | [Règlement administratif](#) | [Profil de risques](#) | [Plan stratégique](#)

1.	Ouverture de la réunion	
	1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour – K. Baig <i>QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que la présidente soit autorisée à modifier l'ordre des discussions.</i>	
	1.2 Déclaration de conflits d'intérêts (pages 3-4)	
2.	Affaires/décisions du conseil	
	2.1 Nomination d'administrateurs/trices aux comités, aux groupes de travail et autres affectations – M. Wrinch (pages 5-12) <i>QUE le conseil nomme les personnes énumérées ci-dessous aux comités, groupes de travail et rôles indiqués, pour les mandats précisés, sur recommandation du Comité RH :</i>	
	a) <i>Administrateur nommé – BCAPG</i>	
	<ul style="list-style-type: none"> • Ernie Barber (2022-2024) 	
	b) <i>Administratrice nommée – BCCAG</i>	
	<ul style="list-style-type: none"> • Marisa Sterling (2022-2024) 	
	c) <i>Champion 30 en 30 (2022-2023)</i>	
	<ul style="list-style-type: none"> • Tim Joseph 	
	d) <i>Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) (2022-2023)</i>	
	<ul style="list-style-type: none"> • Arjan Arenja • Maxime Belletête • Victor Benz 	<ul style="list-style-type: none"> • Dawn Nedohin-Macek • Steve Vieweg
	e) <i>Comité sur la gouvernance (2022-2023)</i>	
	<ul style="list-style-type: none"> • Alison Anderson • Anne Baril 	<ul style="list-style-type: none"> • Danny Chui • Ann English
	f) <i>Groupe de travail sur la planification stratégique (2022-2025)</i>	
	<ul style="list-style-type: none"> • Kathy Baig • Danny Chui • Nancy Hill 	<ul style="list-style-type: none"> • Marlo Rose • Darlene Spracklin-Reid • John Van der Put
	g) <i>Groupe de travail sur la collaboration (2022-2025)</i>	
	<ul style="list-style-type: none"> • Natasha Avila • Christian Bellini • Crysta Cumming 	<ul style="list-style-type: none"> • Ann English • Nicolas Turgeon
3.	Prochaines réunions	
	Réunions du conseil	
	<ul style="list-style-type: none"> • 29 septembre 2022 (Ottawa, ON) • 12 décembre 2022 (virtuelle) • 23 février 2023 (Ottawa, ON) • 5 avril 2023 (virtuelle) 	<ul style="list-style-type: none"> • 26 mai 2023 (Halifax, N.-É.) • 19 juin 2023 • 29 septembre 2023 • 4 décembre 2023
	Réunions des comités et des groupes de travail de 2022-2023	
	<ul style="list-style-type: none"> • Le 20 juin 2022 (Mont-Tremblant, QC) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Comité sur la gouvernance ○ Comité FAGR ○ Groupe de travail sur la planification stratégique ○ Groupe de travail sur la collaboration 	<ul style="list-style-type: none"> • Comité RH : 8 septembre 2022 (réunion virtuelle) • Comité RH : 24 novembre 2022 (réunion virtuelle) • Comité RH : 15 décembre 2022 (réunion virtuelle) • Comité RH : 30 mars 2023 (réunion virtuelle)
4.	Clôture (motion non requise si toutes les questions ont été traitées)	

Document d'appui au conseil d'administration

Normes régissant les réunions

Participation virtuelle :

- Les membres du conseil et les subordonnés directs sont priés de « se joindre » à la réunion quelques minutes à l'avance pour tester leurs connexions audio et vidéo et sont invités à contacter Boardsupport@engineerscanada.ca à l'avance s'ils prévoient des problèmes de connexion ou technologiques.
- Afin d'accroître l'engagement et la participation à la réunion, les membres du conseil et les subordonnés directs sont priés d'ouvrir leur caméra lorsque cela est possible. Tous les participants ont la possibilité de fermer leur micro lorsqu'ils se joignent à la réunion. Nous leur demandons de le faire lorsqu'ils ne parlent pas afin de réduire le bruit de fond. Un organisateur peut mettre un participant en sourdine s'il y a une réaction acoustique sur la ligne.
- Durant les pauses, les participants sont priés de fermer leur micro et d'éteindre leur caméra, au lieu de quitter la réunion. Cela permettra de réduire les problèmes techniques et les perturbations lors d'une reconnexion.
- La fonction « Lever la main » ne doit être utilisée que si un participant souhaite poser des questions ou faire des commentaires après les présentations ou pendant le débat. Selon la version de Zoom utilisée, le bouton « Lever la main » se trouve sous « Réactions » ou « Participants ». S'ils ne trouvent pas le bouton, les participants devraient le signaler en utilisant la fonction Clavardage (Chat).
- Si un participant souhaite prendre la parole et qu'il n'a pas été invité à le faire ou qu'il ne peut pas utiliser la fonction « Lever la main », il devrait ouvrir son micro et se nommer, et obtenir la permission du président avant de parler.
- La fonction « Clavardage », qui sera surveillée par du personnel audiovisuel hors site, sert uniquement à signaler des problèmes techniques. Les questions non techniques ne recevront pas de réponse pendant la réunion.

Pour que la réunion se déroule avec équité et dans un délai raisonnable :

1. Pour toutes les motions, le président de la séance comptera d'abord les votes défavorables et les abstentions. Les administrateurs n'ayant pas déclaré de vote contre ou d'abstention sont considérés comme favorables à la motion. S'ils ne peuvent prendre la parole pendant la motion pour quelque raison que ce soit et qu'ils estiment que leur opinion n'a pas été entendue, les administrateurs devraient lever la main ou utiliser la boîte de clavardage pour demander une assistance technique.
2. Le « polissage » du texte des motions doit être évité autant que possible afin que la réunion puisse se dérouler rondement. Si une motion proposée et la décision qui en découle sont comprises, le conseil devrait passer à une discussion sur la proposition et ne pas se concentrer sur la mise au point du texte.
3. Les participants sont priés de limiter leur temps de parole à un maximum de deux (2) minutes à la fois (un chronomètre sera projeté sur l'écran) et seront limités à deux (2) occasions de s'exprimer sur une même question ou motion. La possibilité de prendre la parole une seconde fois n'est accordée que si tous les participants ont eu la possibilité de s'exprimer. Le président se réserve le droit de donner des occasions supplémentaires de s'exprimer, si nécessaire.
4. Il est fortement déconseillé de reformuler ou de réitérer le même point de vue.
5. Dans l'environnement virtuel où ils ne peuvent pas manifester leur accord par un signe de tête, les participants sont encouragés à utiliser les boutons « Réactions » pour indiquer leur appui informel aux déclarations des autres. Le maintien d'un environnement sûr et respectueux est encouragé en tout temps.
6. À l'ouverture de la réunion, le président annoncera quelle personne surveillera les mains levées. Le président s'efforcera de veiller à ce que toute personne ayant levé la main soit entendue.

Document d'appui au conseil d'administration

Conflit d'intérêts

Les membres du conseil et les membres des comités du conseil sont tenus de toujours cerner et signaler les conflits d'intérêts réels, potentiels et perçus. Ces obligations sont énoncées dans la jurisprudence et codifiées dans la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (Loi BNL).

Bien que la notion de conflit d'intérêts ne soit pas définie expressément dans la Loi BNL, elle s'entend généralement de la manière suivante :

- a) Une situation où, en raison de ses intérêts personnels,
- b) ou en raison des intérêts personnels d'un ami proche, d'un membre de sa famille, d'un associé, d'une entreprise ou d'un partenariat dans lequel elle détient une participation notable, ou d'un individu envers qui elle doit s'acquitter d'une obligation, une personne est influencée dans ses décisions et biaisée dans sa capacité
 - i. à agir dans l'intérêt supérieur de la société,
 - ii. ou à représenter la société équitablement, avec impartialité et sans parti pris.

Il y a conflit d'intérêts lorsque la décision d'un administrateur pourrait être influencée ou pourrait donner l'impression de l'avoir été. *L'influence n'est pas forcément réelle*. Que les administrateurs soient en situation de conflit d'intérêts réels, qu'ils en donnent l'impression ou qu'il y ait tout simplement possibilité de conflit d'intérêts, ils sont tenus de divulguer le conflit d'intérêts au Conseil¹ ou aux membres² lorsque ces derniers doivent se prononcer sur la question en cause, et ils doivent s'abstenir de voter sur ladite question.

Traitement des conflits d'intérêts

Les administrateurs peuvent recourir à la liste de contrôle ci-dessous lorsqu'ils pensent être en situation de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel.

Étape 1 – Cerner le sujet ou la question à l'étude et la situation de conflit potentiel qui est la vôtre.

Exemple : Le conseil est saisi d'une question dont il doit discuter et pour laquelle il doit prendre une décision susceptible d'entraîner un litige entre Ingénieurs Canada et l'organisme de réglementation du génie qui vous a octroyé un permis d'exercice. Vous n'êtes pas automatiquement en situation de conflit d'intérêts – cela dépendra de la situation personnelle de chaque administrateur.

Étape 2 – Évaluez s'il y a conflit d'intérêts ou pas.

Les questions ci-dessous vous aideront à déterminer si vous êtes en situation de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel :

- Est-ce qu'une personne associée à moi, ou moi-même, serait avantagé ou désavantagé par la décision ou la mesure que j'avancerais?
- Est-ce que je pourrais en tirer ultérieurement des avantages qui pourraient mettre en doute mon objectivité?
- Est-ce que j'entretiens, ou ai-je déjà entretenu une relation personnelle, professionnelle ou financière, ou conclu une association d'une quelconque importance, avec une partie intéressée?

¹ Paragraphes 141(1) et (2) de la Loi BNL

² Alinéa 141(9)a) de la Loi BNL

- Est-ce que ma réputation, ou celle d'un ami ou d'un associé, serait renforcée ou entachée par la décision ou la mesure avancée?
- Est-ce qu'un ami, un associé ou moi-même en sortirait gagnant ou perdant d'une manière ou d'une autre?
- Est-ce que, en raison de mes opinions personnelles ou professionnelles, ou de certains partis pris, je pourrais raisonnablement laisser penser que je ne devrais pas me prononcer sur cette question?
- Ai-je fait des promesses au sujet de cette question ou me suis-je engagé dans un sens ou un autre quant à son issue?
- Est-ce que quelqu'un qui aurait quelque chose à perdre ou à gagner dans cette décision ou cette mesure m'a déjà accordé un avantage quelconque ou une marque d'hospitalité?
- Est-ce que je suis membre d'une association, d'un club ou d'une organisation professionnelle, ou est-ce que j'entretiens des liens quelconques avec des organisations ou des personnes qui seraient avantagées ou désavantagées par la décision ou la mesure que j'avancerais?
- Est-ce que cette situation pourrait avoir une influence sur mes perspectives d'emplois, abstraction faite de mes fonctions actuelles?
- Y aurait-il d'autres avantages ou d'autres facteurs qui pourraient faire planer un doute quant à mon objectivité?
- Est-ce que je crois fermement en ma capacité d'agir en toute impartialité et dans l'intérêt supérieur d'Ingénieurs Canada?

Comment est-ce que la situation pourrait être perçue par autrui?

- Comment est-ce qu'un citoyen honnête évaluerait cette situation?
- Est-ce que le fait que je me prononce sur cette question pourrait jeter le doute sur mon intégrité et sur l'intégrité d'Ingénieurs Canada?
- Si quelqu'un d'autre agissait de la sorte, est-ce que je le soupçonnerais d'être en conflit d'intérêts?
- Si je participais à l'adoption de cette mesure ou à cette décision, serais-je heureux que mes collègues et le public découvrent les implications que cela a pour moi?
- Comment me sentirais-je si mes agissements étaient dénoncés dans les médias?

Étape 3 – Est-ce que le moment est venu de divulguer le conflit d'intérêts?

Si, après examen, vous en arrivez à la conclusion que votre situation vous place en conflit d'intérêts réel ou potentiel, ou pourrait raisonnablement laisser penser que vous êtes en conflit d'intérêts, le moment est venu de le divulguer. Les administrateurs qui veulent signaler un conflit d'intérêts doivent le faire dès que le contrat ou la transaction en question font l'objet d'une discussion autour de la table du conseil. Ils doivent demander que leur déclaration figure expressément dans le procès-verbal de la réunion³.

Il faut divulguer la nature et l'étendue de l'intérêt que vous avez dans le contrat ou la transaction (ou le projet de contrat ou de transaction)⁴. Le peu de jurisprudence traitant de la nature et de la portée des éléments qui doivent être divulgués en cas de conflit d'intérêts du membre d'un conseil semble indiquer que les autres administrateurs sont en droit de connaître les tenants et aboutissants de la situation (notamment, la nature de l'intérêt et son étendue)⁵. Il est rarement suffisant de simplement déclarer que vous êtes en conflit d'intérêts.

Étape 4 – Et après?

À moins de rares exceptions, en règle générale, l'administrateur en situation de conflit d'intérêts ne pourra pas voter pour approuver ou refuser un projet de contrat ou de transaction, et ce, même lorsqu'il a divulgué son intérêt en bonne et due forme⁶. De plus, comme le veut la pratique exemplaire, il devrait quitter la pièce et ne pas participer à l'essentiel de la réunion du conseil.

³ Paragraphes 141(1) de la Loi BNL

⁴ Paragraphe 141(1) et alinéa 141(9)b) de la Loi BNL

⁵ *Gray v. New Augarita Porcupine Mines Ltd.*, 1952 CarswellOnt 412 (Comité judiciaire du Conseil privé du Royaume-Uni).

⁶ Paragraphe 141(5) de la Loi BNL

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Nominations d'administrateurs et administratrices à des comités, des groupes de travail et des rôles		2.1
Objet :	Présenter les recommandations du Comité RH pour les nominations aux comités et aux groupes de travail du conseil de 2022-2023 et autres nominations d'administrateurs et administratrices	
Lien avec le plan stratégique et les objets :	Responsabilité du conseil : Se tenir responsable et tenir responsables ses subordonnés directs	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Fonctions de gouvernance	
Motion(s) à examiner :	<p><i>QUE le conseil, sur recommandation du Comité RH, nomme les personnes suivantes aux comités, groupes de travail et rôles indiqués pour les mandats précisés :</i></p> <p>a) <i>Administrateur nommé – BCAPG</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Ernie Barber (2022-2024)</i> <p>b) <i>Administratrice nommée – BCCAG</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Marisa Sterling (2022-2024)</i> <p>c) <i>Champion 30 en 30</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Tim Joseph (2022-2023)</i> <p>d) <i>Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) (2022-2023)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Arjan Arenja</i> • <i>Maxime Belletête</i> • <i>Victor Benz</i> • <i>Dawn Nedohin-Macek</i> • <i>Steve Vieweg</i> <p>e) <i>Comité sur la gouvernance (2022-2023)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Alison Anderson</i> • <i>Anne Baril</i> • <i>Danny Chui</i> • <i>Ann English</i> <p>f) <i>Groupe de travail sur la planification stratégique (2022-2025)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Kathy Baig</i> • <i>Danny Chui</i> • <i>Nancy Hill</i> • <i>Marlo Rose</i> • <i>Darlene Spracklin-Reid</i> • <i>John Van der Put</i> <p>g) <i>Groupe de travail sur la collaboration (2022-2025)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Natasha Avila</i> • <i>Christian Bellini</i> • <i>Crysta Cumming</i> • <i>Ann English</i> • <i>Nicolas Turgeon</i> 	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Christina Mash, administratrice de la gouvernance	
Présenté par :	Michael Wrinch, administrateur représentant la Colombie-Britannique et président du Comité RH	

Définition du problème/de l'enjeu

- Le Comité des ressources humaines (RH) est chargé de proposer chaque année de nouveaux membres de comités et de recommander des présidents et présidentes de comités, conformément à la Politique du conseil 6.12, *Mandat du Comité des ressources humaines*.

- À moins d'indication contraire, les mandats sont d'une durée d'un an, allant de la date de la nomination lors de la réunion du conseil de juin jusqu'à la fin de l'assemblée annuelle des membres du mois de mai suivant.

Action/recommandation proposée

- Le Comité RH de 2022-2023 s'est réuni le 28 mai pour discuter des options pour la composition des comités. Plusieurs facteurs ont été pris en compte, notamment les résultats du sondage d'autoévaluation des administrateurs et administratrices, l'expérience, la disponibilité pendant le mandat, les exigences relatives à la composition des comités définies par les mandats, et le maintien des connaissances.

Autres options envisagées

- Aucune.

Risques

- Aucun.

Répercussions financières

- Aucune.

Avantages

- Les comités peuvent entreprendre leurs travaux immédiatement après l'adoption de cette motion.

Consultations

- Le rapport de fin d'exercice de chaque comité, fourni dans la documentation pour la réunion du conseil de mai, comprenait des recommandations relatives à la charge de travail et à la composition du comité, ce dont le Comité RH a tenu compte.
- Dans le cadre du sondage d'autoévaluation de 2022, les administrateurs et administratrices ont été invités à indiquer les comités auxquels ils aimeraient participer. Les résultats sont résumés à l'annexe 1.
- Lors de ses conversations téléphoniques de bienvenue avec les nouveaux administrateurs et administratrices, E. Spence a confirmé leurs préférences concernant les rôles, en tenant compte des postes vacants et de la charge de travail supplémentaire découlant de la création de deux nouveaux groupes de travail cette année.
- On s'est efforcé de faire en sorte que chaque administrateur et administratrice soit nommé.e à un comité faisant partie de ses deux (2) premières préférences.
- Supposant que la charge de travail des deux nouveaux groupes de travail sera plus légère au cours de leur première année d'activité, on a envisagé d'assigner ces rôles à des administrateurs et administratrices qui en sont à leur première année de mandat et à ceux à qui l'on a demandé d'assumer plus d'une fonction.
- Le président sortant D. Chui et le président du Comité RH de 2022-2023, M. Wrinch, ont confirmé la volonté de chaque administrateur et administratrice de remplir les rôles énumérés ci-dessus dans le texte de la motion.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Le personnel mettra à jour l'information publiée dans le site Web.
- Les comités et groupes de travail de 2022-2023 se réuniront pour entreprendre leurs travaux.

Annexes

- **Annexe 1** : Tableau des réponses des administrateurs et administratrices à la question concernant leur participation à des comités (sondage d'autoévaluation 2022)
- **Annexe 2** : Résumé des raisons à l'appui des fonctions proposées

Annexe 1 : Tableau des réponses des administrateurs et administratrices à la question du sondage d'autoévaluation concernant leur participation à des comités

Administrateur/ Administratrice	Province	Fin du mandat	Man- dat	RH	Gouver- nance	FAGR	GTC 3 ans	GTPS 3 ans	BCAPG 2 ans	BCCAG 2 ans	30 en 30	Observateur/ Observatrice	Rôle en 2021-2022
Natasha Avila	AB	2024	1	5	6	7	1*	2	4	3	9	8	Observatrice
Victor Benz	AB	2023	1	6	2	1	5	4	8	7	9	3	FAGR
Tim Joseph	AB	2023	1	5	2	4	8	7	9	6	3	1	BCAPG
John Van der Put	AB	2025	1	s/o	2*	1*	6	4	3	5	7	8	Nouvel administrateur
Ann English	C.-B.	2024	1	1	2*	5	3*	4	7	8	6	9	Observatrice
Michael Wrinch	C.-B.	2025	2	M	1*	3*	6	5	4	7	8	9	Gouvernance*
Dawn Nedohin-Macek	MB	2024	2	3	1*	2*	5	8	6	7	4	9	RH
Marlo Rose	NB	2025	1	s/o	2*	1*	6	3	7	8	5	4	Nouvelle administratrice
Darlene Spracklin-Reid	T.-N.	2024	1	4	5	8	6	3	M	2	9	7	BCAPG
Crysta Cumming	N.-É.	2025	1	s/o	2*	5	1*	6	7	3	4	8	Nouvelle administratrice
Sudhir Jha	TNO	2023	1	2	3	7	8	6	5	M	9	4	BCCAG
Arjan Arenja	ON	2024	1	3	1*	2*	7	4	6	8	5	9	Gouvernance
Christian Bellini	ON	2025	2	s/o	5	2*	1*	3	4	7	6	8	Administrateur réélu
Danny Chui	ON	2023	2	M*	M			M					Président
Nancy Hill	ON	2025	1	M				M*					FAGR*
Marisa Sterling	ON	2024	1	6	7	5			1	4	2	3	Observatrice
Geoffrey Connolly	Î.-P.-É	2024	1	M	1	3	7	8	5	6	4	9	Observateur
Kathy Baig	QC	2024	2	M				M					RH
Anne Baril	QC	2024	1	2	1	5	6	4	8	9	7	3	Observatrice
Maxime Belletête	QC	2023	1	1	3	2			6	7	4	5	FAGR
Nicolas Turgeon	QC	2023	1		2	1			4	5	3		Gouvernance
Ernie Barber	SK	2024	1	7	5	6	3	4	2	8	9	1	Observateur
Alison Anderson	YK	2024	1	3	2	1	8	4	6	7	9	5	Observatrice

- Les cases en rouge indiquent le rôle/la fonction proposé(e) sur recommandation du Comité RH (voir le texte de la motion)
- Les chiffres correspondent aux préférences indiquées dans le sondage d'autoévaluation des administrateurs et administratrices de 2022 (de 1 à 9 en ordre d'intérêt décroissant); si aucune réponse n'a été fournie, les réponses au sondage de 2021 ont été maintenues (cases surlignées en rose pâle).
- Indique un intérêt à présider le comité durant le mandat au conseil, ou identifie le président ou la présidente en poste
- **M** = membre du comité en raison de son rôle/engagement

Annexe 2 : Recommandation préliminaire concernant la composition des comités

Les tableaux suivants ont été générés à partir des données de sondage disponibles et des discussions avec certains administrateurs et administratrices. Nous nous sommes efforcés d'affecter les administrateurs et administratrices à l'un de leurs deux rôles préférés et, si ce n'était pas possible, nous avons contacté la personne concernée pour confirmer sa volonté de remplir le rôle proposé. Les lignes surlignées en gris indiquent des affectations confirmées, c'est-à-dire l'un des cas suivants : l'affectation est prescrite dans le mandat du comité en raison du rôle de la personne; ou la personne est la seule représentante d'un organisme de réglementation à « représentation requise par le mandat » qui est intéressée à occuper le poste.

Composition déjà établie; incluse à titre de référence : Comité RH (Politique du conseil 6.12)

Le Comité RH est constitué de la présidente, de la présidente élue et du président sortant, de même que d'un conseiller du Groupe des chefs de direction et d'au moins deux (2) autres administrateurs ou administratrices.

- Normalement, le président sortant préside le Comité RH, à moins que celui-ci en décide autrement. Pour le mandat 2022-2023, il a été déterminé que M. Wrinch présidera le Comité RH.

Nom	Administrateur/ administratrice	Organisme	Fonction	Nommé(e) par
Nancy Hill, présidente élue	Oui	PEO	Membre	Conseil
Kathy Baig, présidente	Oui	OIQ	Membre	Conseil
Danny Chui, président sortant	Oui	PEO	Membre	Conseil
Geoffrey Connolly	Oui	Engineers PEI	Membre	Conseil
Michael Wrinch*	Oui	EGBC	Président	Conseil
Janet Bradshaw	Non	Conseillère du Groupe des chefs de direction, PEGNL	Membre	Groupe des chefs de direction

(a) Comité sur la gouvernance (Politique du conseil 6.8)

Le Comité sur la gouvernance est composé d'au moins trois (3) administrateurs et administratrices, dont le président sortant/la présidente sortante. Le Comité sur la gouvernance de 2021-2022 a recommandé un total de quatre (4) membres.

Nom	Organisme	Fonction	Rôle en 2021- 2022	Notes
Danny Chui	PEO	Président sortant	Membre d'office, RH	A observé la plupart des réunions tenues en 2021-2022.
Alison Anderson	Engineers Yukon	Membre	Observatrice	2 ^e choix; le Comité FAGR était son 1 ^{er} choix.
Anne Baril	OIQ	Membre	Observatrice	1 ^{er} choix. A assisté à titre d'observatrice à toutes les réunions tenues en 2021-2022.
Ann English*	EGBC	<i>Présidente proposée</i>	Observatrice	<ul style="list-style-type: none"> • 2^e choix; le Comité RH était son 1^{er} choix. • Ann est envisagée pour le Groupe de travail sur la collaboration (GTC) et a accepté de remplir deux (2) rôles.

(b) Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) (Politique du conseil 6.4)

Le Comité FAGR est composé d'au moins cinq (5) administrateurs et administratrices, dont un membre de chacun des trois plus grands organismes de réglementation, soit PEO, l'OIQ et l'APEGA. Un comptable professionnel agréé (CPA) doit aussi être membre de ce comité. Le Comité FAGR de 2021-2022 n'a pas recommandé un nombre précis de membres.

Nom	Administrateur/ administratrice	Organisme	Fonction au sein du comité	Rôle en 2021- 2022	Notes
Arjan Arenja*	Oui	PEO	Membre de PEO / président proposé	Gouvernance	2 ^e choix après le Comité sur la gouvernance. <i>Résumé des réponses des autres administrateurs et administratrices de PEO :</i> 1. Le Comité FAGR est le 2 ^e choix de C. Bellini. Est actuellement envisagé comme président du GTC, son 1 ^{er} choix. 2. Le Comité FAGR est le 5 ^e choix de M. Sterling. Est proposée comme administratrice nommée au BCCAG. 3. D. Chui, président sortant, participera au Comité sur la gouvernance, au Comité RH et au GTPS. 4. N. Hill, présidente élue, participera au Comité RH et présidera le GTPS.
Maxime Belletête	Oui	OIQ	Membre de l'OIQ	FAGR	Aucune réponse fournie en 2022, mais K. Baig a reconfirmé que les préférences de 2021 tiennent toujours; préfère le Comité FAGR au GTC. <i>Résumé des réponses des autres administrateurs et administratrices de l'OIQ :</i> 1. A. Baril est surtout intéressée par le Comité sur la gouvernance, auquel elle a été affectée. 2. K. Baig, présidente, fera partie du Comité RH, du GTPS et sera membre d'office de tous les comités. 3. N. Turgeon n'a pas répondu au sondage de 2022, mais K. Baig a confirmé sa volonté de faire partie du GTC (poste actuel).
Victor Benz	Oui	APEGA	Membre de l'APEGA	FAGR	1 ^{er} choix, reconduit pour assurer le maintien des connaissances. <i>Résumé des réponses des autres administrateurs et administratrices de l'APEGA :</i> 1. Le Comité FAGR est le 7 ^e choix de N. Avila. Elle est actuellement affectée au GTC, son 1 ^{er} choix. 2. T. Joseph souhaite alléger sa charge de travail; est envisagé pour le rôle de champion 30 en 30, son 3 ^e choix. 3. J. Van der Put a exprimé un intérêt pour le Comité FGAR; est proposé pour le GTPS au cours de sa première année de mandat et aura la possibilité de siéger au Comité FAGR au cours d'une année ultérieure.
Steve Vieweg	Non	CPA	Membre CPA	FAGR	• A confirmé sa volonté de faire partie du comité de 2022-2023.
Dawn Nedohin-Macek	Oui	EGMB	Membre	FAGR	• Le Comité FAGR est le 2 ^e choix de D. Nedohin-Macek, après le Comité sur la gouvernance. • Dawn a été membre du Comité RH pendant trois ans.

(c) Groupe de travail sur la collaboration (GTC) (Politique du conseil 6.14)

Le groupe de travail, qui sera présidé par un.e membre choisi.e par le groupe, sera composé d'un maximum de six (6) administrateurs et administratrices (représentant des organismes de réglementation de diverses tailles). Les membres devront en être à leur premier mandat au conseil (avec une probabilité raisonnable de renouvellement), ou à leur second mandat, à condition que ce mandat se poursuive au moins jusqu'en 2024. Ce critère vise à garantir que tous les membres sont des administrateurs et des administratrices pendant toute la durée du mandat du groupe de travail.

Nom	Mandat	Organisme	Fonction au sein du comité	Taille de l'organisme	Rôle en 2021-2022	Notes
Natasha Avila	Premier mandat se terminant en 2024	APEGA	Membre	Grand organisme de réglementation	Observatrice	<ul style="list-style-type: none"> Le GTC est le 1^{er} choix de N. Avila. Natasha est aussi intéressée à présider le GT. Cependant C. Bellini est recommandé en raison de sa longue expérience à Ingénieurs Canada.
Christian Bellini*	Second mandat se terminant en 2025	PEO	Président proposé	Grand organisme de réglementation / président	S/O – Administrateur réélu	<ul style="list-style-type: none"> Le GTC est le 1^{er} choix de C. Bellini. Il aimerait le présider. Christian possède trois années d'expérience comme administrateur du conseil et président de son organisme de réglementation.
Crysta Cumming	Premier mandat se terminant en 2025	EngNS	Membre	Petit organisme de réglementation	Nouvelle administratrice	<ul style="list-style-type: none"> Le GTC est le 1^{er} choix de C. Cumming.
Ann English	Premier mandat se terminant en 2024	EGBC	Membre	Grand organisme de réglementation	Observatrice	<ul style="list-style-type: none"> Le GTC est le 3^e choix d'A. English, après le comité RH et le comité la gouvernance. Ann est proposée comme présidente du Comité sur la gouvernance. À la suite d'une discussion avec D. Chui, elle a accepté de remplir deux (2) rôles.
Nicolas Turgeon	Premier mandat se terminant en 2023	OIQ	Membre	Grand organisme de réglementation	Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> N'a pas répondu au sondage de 2022, mais son intérêt pour le GTC a été confirmé par K. Baig.
Poste vacant						<i>Il est proposé que ce groupe de travail compte un maximum de six (6) membres. Ce poste est laissé vacant. Il pourra être pourvu par un nouveau membre du conseil au cours d'une année future.</i>

(d) Groupe de travail sur la planification stratégique (GTPS) (Politique du conseil 6.15)

Le Groupe de travail sur la planification stratégique est composé de la présidente élue, de la présidente et du président sortant (ces personnes changeront chaque année au cours de trois ans). Ce groupe de travail comprend également trois (3) autres membres du conseil appartenant à des organismes différents, qui en sont à leur premier mandat au conseil (avec une probabilité raisonnable de reconduction de mandat), ou à leur second mandat, à condition que ce mandat se poursuive au moins jusqu'en 2025.

Nom	Mandat	Organisme	Fonction	Rôle en 2021-2022	Observations
Kathy Baig	Second mandat se terminant en 2024	OIQ	Présidente	RH	Présidente, membre d'office conformément au mandat du GT.
Danny Chui	Second mandat se terminant en 2023	PEO	Président sortant	Membre d'office, RH	Président sortant, membre d'office conformément au mandat du GT.
Nancy Hill*	Second mandat se terminant en 2025	PEO	Présidente élue / présidente	Présidente FAGR	• À titre de présidente élue, Nancy présidera le GTPS, conformément au mandat du GT. Le statut du mandat est implicite et doit être approuvé à l'AAM de 2023.
Marlo Rose	Premier mandat se terminant en 2025	AIGNB	Membre	Nouvelle administratrice	• Le GTPS est le 3 ^e choix de M. Rose, après les comités FAGR et sur la gouvernance.
Darlene Spracklin-Reid	Premier mandat se terminant en 2024	PEGNL	Membre	Administratrice nommée au BCAPG	• Le GTPS est le 3 ^e choix de D. Spracklin-Reid, après le BCAPG et le BCCAG. • Darlene entreprend son année comme administratrice la plus ancienne nommée au BCAPG; elle a accepté la possibilité de remplir deux (2) rôles.
John Van der Put	Premier mandat se terminant en 2025	APEGA	Membre	Nouvel administrateur	• Le GTPS est le 4 ^e choix de J. Van der Put. • John Van der Put préférerait le Comité FAGR, mais est envisagé comme membre du GTPS pour sa première année de mandat; il aura la possibilité de siéger au Comité FAGR au cours d'une année ultérieure.

(e) Administrateurs nommés au BCCAG (Politique du conseil 6.9)

Deux administrateurs sont nommés pour des mandats échelonnés de deux (2) ans.

Nom	Organisme	Fonction	Rôle en 2021-2022	Observations
Darlene Spracklin-Reid	PEGNL	Plus ancienne administratrice nommée (2022-2023)	BCAPG	• Poursuite de son mandat, à la suite de sa nomination en 2021. • D. Spracklin-Reid a aussi été invitée à participer au GTPS et a accepté de remplir deux (2) rôles, après discussion avec D. Chui.
Ernie Barber	APEGS	Administrateur nommé (2022-2024)	Observateur	• Le BCAPG est le 2 ^e choix d'E. Barber; son 1 ^{er} choix était d'être observateur. • E. Barber a manifesté le plus grand niveau d'intérêt pour ce rôle dans ses réponses au sondage de 2022; ayant été enseignant et doyen, il possède une vaste expérience du milieu universitaire.

(f) Administrateurs nommés au BCCAG (Politique du conseil 6.10)

Deux (2) administrateurs sont nommés pour des mandats échelonnés de deux (2) ans.

Nom	Organisme	Fonction	Rôle en 2021-2022	Observations
Sudhir Jha	NAPEG	Plus ancien administrateur nommé (2022-2023)	BCCAG	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de son mandat, à la suite de sa nomination en 2021.
Marisa Sterling	PEO	Administratrice nommée (2022-2023)	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> • Le BCCAG était le 4^e choix de M. Sterling en 2021. Elle n'a pas répondu au sondage de 2022. • Les autres administrateurs et administratrices ayant exprimé plus d'intérêt pour ce rôle devraient assumer deux (2) rôles au cours de leur première année au sein de comités.

(g) Champion ou championne 30 en 30

Ce rôle est pourvu chaque année. Il a été rempli par Kelly Reid de PEO en 2021-2022.

Nom	Organisme	Rôle en 2021-2022	Observations
Tim Joseph	APEGA	Administrateur le plus ancien nommé au BCAPG	<ul style="list-style-type: none"> • Le rôle de champion 30 en 30 est le 3^e choix de T. Joseph, après le Comité sur la gouvernance et le rôle d'observateur. • T. Joseph a accepté cette affectation proposée, qui ne fait pas partie de ses deux premiers choix.